

# SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	14
- votants :	19

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Hervé BRIANT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2016.

**Présents :**

Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Goulven CADORET, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Françoise MALLEJAC, Rose GUILLOU, Josiane LE MOIGNE, Éric CARBONNIER, Gérard QUEMENEUR, Marie-Joëlle BRETTEL, Brigitte DENIEL, Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT

**Absents :** Gwénaél MARCHAND, Sylvie PETEAU, Tanguy LE BIHAN, Lisa BAIZEAU, Hervé GUYADER

**Procurations :**

Lisa BAIZEAU pour Gilles CALVEZ  
Tanguy LE BIHAN pour Marie Line MAHE  
Sylvie PETEAU pour Hervé BRIANT  
Gwénaél MARCHAND pour Goulven CADORET  
Hervé GUYADER pour Monique SALAÛN-LE BAUT

**Secrétaire de séance :** Éric CARBONNIER

**Ordre du jour :**

- Approbation des Comptes de Gestion 2015
- Vote des Comptes Administratifs 2015
- Affectation des résultats 2015
- Subvention au Budget CCAS 2016
- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote des Budgets Primitifs 2016
- Personnel communal :
  - avancement de grade : création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2<sup>e</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/04/2016
  - création d'un contrat aidé de type CAE ou Emploi d'avenir à compter du 01/05.2016 au Service Périscolaire
- Multi accueil « Les mésanges » : modification du mode de financement des communes
- Mutualisation CCPLD : adhésion au service commun « Marchés publics » pour les procédures d'un montant supérieur à 90 000 €
- Groupements de commande CCPLD : adhésion pour les achats de produits d'entretien, d'habillement et d'équipements de protection individuels
- Participation au dispositif HELI-SMUR
- Affaires diverses – information :

Hervé BRIANT ouvre la séance du Conseil Municipal consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2015 et au vote du Budget 2016. Il remercie les Elus et les services municipaux qui ont relevé le défi du redressement des finances de la Commune, dans un contexte difficile. Il remercie Thierry ROC'H, Trésorier de Daoulas, pour ses conseils et son assistance auprès des Elus.

Le compte-rendu de la séance du 3 mars 2016 est approuvé sans remarque particulière.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2015

Thierry ROC'H présente ses comptes à l'aide d'un document de synthèse power point. Il rappelle tout d'abord le principe de la stricte concordance des comptes entre la Trésorerie (compte de gestion) et la Commune (compte administratif). Ce principe étant respecté, il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2015 :

Les éléments marquants de la gestion 2015 sont :

-constitution d'une provision de 25 000 € pour anticiper le transfert de la compétence Eau Potable ;

-augmentation de la fiscalité locale pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat.

En Section de Fonctionnement, le résultat cumulé est positif (535 748,57 €). Le taux d'exécution est de 87,7%.

En Section d'Investissement, le résultat annuel est positif (222 827,68 €), mais compte tenu du report négatif de l'année précédente, le résultat est négatif (-377 276,45 €). Le taux d'exécution est de 87,8%.

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2015. On n'a pas eu recours à la ligne de trésorerie. La capacité d'autofinancement est bonne.

Le Conseil approuve, par 19 voix pour, le compte de gestion « Commune » 2015 présenté par le Trésorier.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2015

La Section de Fonctionnement dégage un résultat cumulé qui demeure positif en 2015 pour un montant de 89 488,52 €. La Section d'Investissement du Compte de Gestion « Eau » présente un résultat positif cumulé qui s'élève à 171 916,11 €.

En Section de Fonctionnement, les dépenses essentielles sont les achats d'eau et les frais de personnel.

Il n'y a pas de dette. En revanche, des créances douteuses existent du fait de certaines difficultés de recouvrement des factures d'eau. La constitution d'une provision serait sage, en prévision du risque de créances irrécouvrables (10 000 €).

Les produits sont suffisants pour couvrir les charges, ainsi que le coût de l'amortissement des installations.

Le Conseil approuve, par 19 voix pour, le compte de gestion « Eau » 2015 présenté par le Trésorier.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2015

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif « Commune » 2015.

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 1 324 850,62 €

-recettes : 1 860 599,19 €

solde **positif** année N : + 535 748,57 €

*pas de report à nouveau de l'année N-1*

**Résultat positif :** + 535 748,57 €

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 383 327,67 €

-recettes : 606 155,35 €

solde **positif** année N : + 222 827,68 €

Compte tenu du solde **négatif** de l'année N-1 : - 600 104,13 €

**Résultat négatif :** - 377 276,45 €

*Corrigé des restes à réaliser 2015 :*

*En dépenses :* - 8 925,60 €

*En recettes :* + 6 000,00 €

Henri KEROUEDAN fait remarquer que le produit lié à l'augmentation des taxes locales vient grossir l'excédent constaté en Section de Fonctionnement. Il se demande si l'effort demandé aux Logonnais était bien nécessaire. Goulven CADORET répond que ce choix d'augmenter les taxes en 2015 a été difficile, mais que le résultat permet de solder les déficits à un rythme accéléré et d'obtenir de nouvelles marges de manœuvre. Hervé BRIANT ajoute que la ligne de trésorerie qui était en cours d'utilisation en 2014 a été difficile à solder. Monique SALAUN-LE BAUT s'étonne qu'une situation financière décrite comme catastrophique ait pu être rétablie en deux ans.

Le Maire, qui ne prend pas part au vote, quitte la salle pendant que les conseillers expriment leur suffrage. Le compte Administratif « Commune » 2015 est adopté par 15 voix pour et 3 voix contre (Henri KEROUEDAN, Monique SALAUN-LE BAUT et Hervé GUYADER).

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2015**

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente les résultats du Compte Administratif « Eau » 2015.

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	199 080,38 €
-recettes :	217 288,17 €
Solde <b>positif</b> année N :	18 207,79 €
report <b>positif</b> année N-1 :	71 280,73 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+ 89 488,52 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	42 569,24 €
-recettes :	63 917,18 €
Solde <b>positif</b> année N :	+21 347,94 €
report <b>positif</b> N-1 :	+150 568,17 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+171 916,11 €</b>

*Corrigé des restes à réaliser 2015 :*

<i>En recettes :</i>	+ 8 000,00 €
----------------------	--------------

Le Maire quitte la salle pendant le vote. Le Conseil approuve, par 18 voix pour, le Compte Administratif « Eau » 2015.

## AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2015

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 324 850,62 €
-recettes :	1 860 599,19 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 535 748,57 €
<i>pas de report à nouveau de l'année N-1</i>	
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 535 748,57 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	383 327,67 €
-recettes :	606 155,35 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 222 827,68 €
Compte tenu du solde <b>négatif</b> de l'année N-1 :	- 600 104,13 €
<b>Résultat négatif :</b>	<b>- 377 276,45 €</b>
<i>Corrigé des restes à réaliser 2015 :</i>	
<i>En dépenses :</i>	- 8 925,60 €
<i>En recettes :</i>	+ 6 000,00 €

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le résultat positif de Fonctionnement au CA 2015 d'un montant de + **535 748,57 €** sera affecté :

-pour partie en réserves au compte 1068 (Section d'Investissement) pour un montant de **377 276,45 €** pour couvrir le déficit d'investissement cumulé ;

-le solde étant reporté en Section de Fonctionnement au compte 001 (excédent antérieur reporté) pour **158 472,12 €**

Le résultat négatif en Investissement d'un montant de **-377 276,45 €** sera inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

Le débat s'engage : Henri KEROUEDAN demande s'il a été envisagé de transférer le solde de la section de Fonctionnement en Investissement. Goulven CADORET répond par la négative.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve, par 19 voix pour (unanimité), la proposition d'affectation des résultats du Compte Administratif « Commune » 2015.

## AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2015

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	199 080,38 €
-recettes :	217 288,17 €
Solde <b>positif</b> année N :	18 207,79 €
report <b>positif</b> année N-1 :	71 280,73 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+89 488,52 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	42 569,24 €
-recettes :	63 917,18 €
Solde <b>positif</b> année N :	+21 347,94 €
report <b>positif</b> N-1 :	+150 568,17 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+171 916,11 €</b>
<i>Corrigé des restes à réaliser 2015 :</i>	
<i>En recettes :</i>	+ 8 000,00 €

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

**Report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette Fonctionnement) :89 488,52 €**

**Report du solde positif en section d'Investissement (compte 001 Recette) : 171 916,11 €**

Après en avoir débattu, le Conseil approuve, par 19 voix pour (unanimité), la proposition d'affectation des résultats du Compte Administratif « Eau » 2015.

## **SUBVENTION AU BUDGET CCAS 2016**

Il est proposé que le Budget Commune verse en 2016 une subvention de 3 000,00 € au Budget du C.C.A.S. Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), approuve cette proposition.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Hervé BRIANT et Goulven CADORET expliquent au Conseil que, conformément à ce qui a été décidé en Commission des Finances, les taux d'imposition resteront stables en 2016. Cela est possible du fait des différentes mesures mises en place en 2015 pour redresser les finances de la Commune (gestion économe en Fonctionnement, augmentation des taux en 2015 et limitation des investissements). Toutefois, Il est important de rappeler que l'on reste dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

La proposition de vote des taux se présente donc selon le tableau suivant :

<b>Taxes</b>	<b>bases prévisio. 2016</b>	<b>Taux proposé</b>	<b>Produit</b>
Habitation	3 085 000	18,48%	570 108
Foncier bâti	1 742 000	24,28%	422 958
Foncier non bâti	52 700	47,59%	25 080
		<b>TOTAL</b>	<b>1 018 146</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve, par 19 voix pour (unanimité), la proposition de maintien des taux d'imposition locale 2016.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » 2016**

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente les orientations et les masses du Budget Primitif « Commune » 2015, à l'aide d'un document de synthèse power point.

Il insiste sur l'apurement des déficits antérieurs (2013 et 2014) et sur la persistance d'une dette forte (équivalente à 18 % des produits). Il rappelle le choix de ne pas augmenter le taux communal des impôts

fonciers en 2016. Il est également prévu de reconstituer le fonds de roulement en anticipant les risques (constitution d'une provision pour risque de 5 000 € et d'une ligne « dépenses imprévues » de 62 000 €). En Section de Fonctionnement, la première dépense est le chapitre 012 (42%) et la première recette le produit de la fiscalité locale (57%).

Il est à noter que les dépenses de personnel sont atténuées par des subventions (poste de coordonnateur enfance-jeunesse et contrats aidés). La Commune perçoit également des loyers des locaux mis à bail. **La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 919 972,12 €.**

Les projets en Section d'Investissement seront axés sur l'amélioration des services quotidiens et la conservation du patrimoine communal. Cela se fera sans recours à l'emprunt. Les opérations principales concerneront la VC 9 (projet ajourné en 2015) pour 200 000 €, les aménagements de sécurité pour 42 000 € et les travaux sur le bâtiment Bibliothèque pour 32 000 €. L'excédent de Fonctionnement vient alimenter les recettes d'Investissement (376 000 €), ainsi que des cessions prévues (61 000 €). **La Section d'Investissement s'équilibre à 918 776,45 €.**

Le débat s'engage :

Henri KEROUEDAN s'étonne que le Budget soit présenté d'après un document qui n'a pas été transmis à l'Assemblée. Goulven CADORET répond que les documents budgétaires complets ont été transmis aux membres du Conseil, et que sa volonté est d'illustrer ces informations en donnant une vision d'ensemble, pour une meilleure compréhension. Cette présentation n'empêche pas de poser des questions sur le Budget ligne à ligne.

Henri KEROUEDAN pose plusieurs questions sur les lignes consacrées aux petits équipements et aux fournitures de voirie. Les explications correspondantes sont faites par Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux.

Monique SALAUN-LE BAUT note que la question qu'elle voulait poser relativement au montant important des dépenses imprévues (62 000 €) a trouvé sa réponse dans la présentation de Goulven CADORET concernant la volonté de reconstituer un fonds de roulement.

Après ce débat, le Conseil, par 16 voix pour et 3 voix contre (Henri KEROUEDAN, Monique SALAUN-LE BAUT et Hervé GUYADER), approuve le Budget Primitif « Commune » 2016 ainsi présenté.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF « EAU » 2016**

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente le Budget Primitif « Eau » 2016 :

En Section de Fonctionnement, les principales dépenses sont les achats d'eau et le reversement du traitement du fontainier au Budget Général de la Commune. Les principales recettes sont tirées de la facturation du service de distribution d'eau (abonnement et consommation). Il n'y a pas de charge d'emprunt.

**La section de Fonctionnement s'équilibre à 297 654,52 €.**

En Section d'Investissement, des travaux importants sont programmés, dans la continuité de la numérisation du réseau et du schéma directeur rédigé :

- fossé étanche de protection autour du Périmètre A (demandés par l'ARS) ;
- remplacement de la canalisation de transfert des eaux brutes ;
- alarme anti intrusion ;
- remplacement de la canalisation route de Saint-Jean.

Ces différents programmes s'étaleront sur l'année 2016 et se poursuivront en 2017, pour que la dépense soit lissée sur deux exercices. Un emprunt résiduel est programmé. Ces travaux ont pour but de faire diminuer les pertes du réseau et donc les achats d'eau.

**La Section d'Investissement s'équilibre à 378 366,00 €.**

Le débat s'engage : Henri KEROUEDAN s'étonne que l'on ait programmé l'achat d'un véhicule sur le Budget de l'Eau. Ne risque-t-on pas de devoir céder ce véhicule à la CCPLD en 2019, lors du transfert de compétence ? Fabrice FERRE, Adjoint en charge de l'Eau, répond que l'amortissement de 2 500 €/an de ce matériel roulant fait qu'il n'aura quasiment plus de valeur à l'échéance évoquée.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), approuve le Budget « Eau » 2016 ainsi présenté.

## **PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE TECHNIQUE** **CREATION-SUPPRESSION DE POSTE: A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la publication le 11 mars 2016 de l'avis rendu par la CAP concernant le tableau des propositions d'avancements de grade transmis au CDG, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi suivant :

-Service Technique : 1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> cl, temps complet ;

La création de l'emploi suivant :

-Service Technique : 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> cl, temps complet ;

### **Après en avoir délibéré Le conseil municipal, par 19 voix pour (unanimité) :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

<b>SERVICE PERISCOLAIRE</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>effectif</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien grade</b>	<b>Nouveau grade</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Agent polyvalent Service Technique	1	C	Adjoint tech 1 <sup>ère</sup> cl	Adjoint tech princ 2 <sup>e</sup> cl	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE « PERISCOLAIRE » :**  
**CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE**  
**C.A.E-C.U.I. OU EMPLOI D'AVENIR A TEMPS COMPLET(35h hebdo),**  
**POUR UNE DUREE D'UN AN, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MAI 2016**

Compte tenu des besoins du Service Péri-scolaire, et du départ en retraite de l'un des agents à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, il y a lieu de procéder au recrutement d'un nouvel agent et de créer un emploi aidé de type CAE-CUI ou Emploi d'Avenir, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

PÔLE EMPLOI et la Mission Locale du Pays de Brest ont été contactés afin de vérifier dans quelles conditions la Commune pouvait recourir aux contrats aidés par l'Etat (CUI ou Emploi d'Avenir). Ces contrats permettent de favoriser l'insertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi. Les obligations de l'employeur consistent en des actions de formation et d'accompagnement par le biais d'un tutorat au sein du service. Le montant de l'aide varie en fonction de la situation de la personne recrutée.

Ces contrats seront conclus pour une période d'un an (renouvelable dans des conditions fixées par l'Etat) à compter de la date de recrutement de la personne sélectionnée.

Hervé BRIANT propose donc au Conseil de créer 1 poste contractuel de droit privé de type « CAE-CUI » ou Emploi d'Avenir, à temps complet à raison de 35h / semaine (horaires annualisés en lien avec les horaires de l'année scolaire), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Fabrice FERRE, Adjoint au Personnel Communal, fait remarquer que la formulation des délibérations qui permettent le recrutement des personnels en contrat aidé par l'Etat est ambiguë : elle laisse croire que les collectivités multiplient les créations d'emplois permanents. Il faudrait trouver une autre formulation, dans la mesure où ces emplois ne sont créés que pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 19 voix pour (unanimité), de créer un contrat aidé d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**MULTI-ACCUEIL « LES MESANGES » :**  
**MODIFICATION DU MODE DE FINANCEMENT DES COMMUNES**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

Hervé BRIANT explique que les communes partenaires de l'Association « les Mésanges » (Daoulas, Dirinon, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain) se sont réunies plusieurs fois au cours de l'année 2015, pour faire évoluer le lien avec l'Association.

Au terme de ces discussions, il a été décidé de mettre un terme à la convention existante au 31 décembre 2015.

Pour reformuler les liens réciproques, une lettre d'engagement a été rédigée. C'est ce document qui doit être approuvé par les différents conseils municipaux. Il précise les obligations de chaque partenaire, et s'étend sur la durée du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018. Ce document a été remis à chacun des membres de l'Assemblée en vue de son approbation.

Le but est de pérenniser la structure, tout en donnant une meilleure lecture pluriannuelle du subventionnement par les communes. L'engagement financier annuel se fait sur la base d'un calcul : « une place d'accueil = 2 363 heures = 6 500 €).

Ce calcul est validé pour les années civiles 2016, 2017 et 2018.

La Commune de LOGONNA-DAOULAS s'engage ainsi à verser 13 000 € / an aux Mésanges sur cette même période.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :  
-dénonce la convention « communes/ Les Mésanges » au 31 décembre 2015 ;  
-approuve les termes de la Lettre d'Engagement des Communes élaborée pour remplacer la convention pour 2016, 2017 et 2018.

## **MUTUALISATION C.C.P.L.D. :** **DEMANDE D'ASSISTANCE AU SERVICE COMMUN « MARCHES PUBLICS »** **POUR LES PROCEDURES D'UN MONTANT SUPERIEUR A 90 000 €**

Fabrice FERRE, Adjoint aux Travaux, expose au Conseil que, dans le cadre la mise en pratique du Schéma de Mutualisation des Services arrêté par la CCPLD, il est possible pour les communes membres de faire appel au service commun des Marchés Publics de la CCPLD, pour la rédaction et la procédure de passation des marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT.

Dans la mesure où la Commune se prépare à passer un marché en 2016 pour le programme de voirie, il y a lieu de solliciter l'assistance du service commun « Marchés Publics » de la CCPLD.

Après en avoir débattu, l'Assemblée décide, par 19 voix pour (unanimité), de faire appel au service commun « Marchés Publics » de la CCPLD pour l'assister dans la passation du marché concernant le programme de voirie 2016.

## **C.C.P.L.D. : ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES** **« E.P.I », « HABILLEMENT » ET « PRODUITS D'ENTRETIEN »**

La CCPLD propose aux communes membres d'adhérer aux groupements de commandes pour lesquels elle va lancer des appels d'offre prochainement.

Au nombre de ces groupements, existent notamment les EPI (équipements de protection individuels), les vêtements de travail et les produits d'entretien.

Dans ces trois domaines, une centralisation de la commande apparaît souhaitable. Il est donc proposé que la Commune adhère à ces groupements.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), décide d'adhérer à ces trois groupements de commandes.

## **CONVENTION INTERCOMMUNALE « PARTICIPATION AU DISPOSITIF** **HELI - SMUR »**

Voici quelques semaines, la Commune du FAOU a pris contact avec les municipalités de ROSNOEN, HANVEC, L'HOPITAL-CAMFROUT et LOGONNA-DAOULAS à propos du SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation), confronté à l'évolution de la réglementation des vols de nuit en hélicoptère pour gérer le secours aux populations.

Un posé en zone éclairée et reconnue est devenu obligatoire. Il a donc fallu sélectionner une zone répondant aux critères définis et prévoir l'installation d'un module d'éclairage de l'aire d'atterrissage de l'hélicoptère « Tonnerre 29 » .

C'est le stade Nédélec situé route de Térénez au Faou qui a été choisi. Les frais générés par cet aménagement d'intérêt général seront partagés au prorata de la population INSEE entre les communes concernées par le service. Le coût de l'équipement s'élève à 1 350,00 € TTC. L'abonnement téléphonique permettant de déclencher l'éclairage à distance s'élève à 8,00 € TTC/mois. Les frais d'entretien technique ne sont pas chiffrés, mais sont évoqués dans la convention qui formalise cet accord.

Pour la Commune de LOGONNA, le coût sera le suivant :

- Module électrique : 316,79 €
- Abonnement téléphonique annuel : 22,53 €

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention proposée et d'autoriser sa signature.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) :

- approuve les termes de la convention proposée ;
- autorise le Maire à signer le document.

## **AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS :**

### **Prochain Conseil :**

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 14 avril 2016.

Fin de séance : 23h00

Le Maire  
Hervé BRIANT

Le Secrétaire de Séance  
Eric CARBONNIER